

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 402

présenté par
Mme Bamana

ARTICLE 30

Supprimer l'alinéa 190.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de l'alinéa 190.